

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 10 mars 2014

L'an deux mil quatorze et le dix mars à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Desjouis Breteau Bray Vadé

Mrs Geslin Mallet Bigot Breton

Excusé avec procuration: M. Blondeau

Mme Breteau a été nommée secrétaire.

### Comptes administratifs commune et assainissement 2013.

Monsieur le Maire remet à chacun des membres du conseil municipal un tableau du CA de la commune et du CA du service assainissement.

**Pour la commune** ; la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 206 189,61€ et en section d'investissement un excédent de 30 730,66 € soit un excédent de 236 920,27€ sur l'ensemble des sections. Un reste à réaliser en investissement de 92 300€.

**En assainissement**; la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 22 727,37€ et en section d'investissement un déficit de 19 445,30€ soit un excédent de 3 282,07€ sur l'ensemble des sections.

Le conseil municipal adopte les CA.

### Adoption du Budget Général 2014:

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif général qui s'équilibre suit :

Section de fonctionnement: 465 453€

Section Investissement : 224 173€

### Adoption du Budget d'assainissement 2014:

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif d'assainissement qui s'équilibre suit :

Section de fonctionnement: 39 251€

Section Investissement : 47 336€

### Vote des taux d'imposition 2014.

En présence de Madame Vinçon, trésorière à la Ferté-Bernard, Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Après avoir pris connaissance du produit attendu, le conseil municipal, décide de **ne pas augmenter les taux suivants** ;

-Taxe d'habitation 12,87%

-Taxe foncière (bâti) 7,79%

-Taxe foncière (non bâti) 15,90%

-Cotisation foncière des entreprises 15,98%

### Achat de matériel.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2014, le conseil à inscrit dans son budget l'achat d'un nettoyeur haute pression ainsi qu'une cuve à eau.

L'offre de prix des établissements THOREAU s'élève à 1 279.69€ TTC pour le nettoyeur haute pression et 149€ TTC pour la cuve à eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces achats qui seront réglés en investissements au compte 2188 programme 71 (achat matériel).

### **Circuit de l'Huisne Sarthoise.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise nous informant de l'organisation du circuit cycliste de l'Huisne Sarthoise prévu le samedi 28 juin 2014.

Le passage dans notre commune se fera vers 14h55 en arrivant de Boessé par la D 99 vers la direction de Cherré ( D 261 et D 323). Cinq signaleurs seront nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette course.

Le conseil prend bonne note et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la sécurité de tous.

### **Eglise. Remplacement du coq.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 janvier 2014 concernant le devis pour l'installation d'une pointe paratonnerre sur le clocher avec une réserve sur l'état du coq. Lors de l'installation, la société BODET constate la dégradation avancée de celui-ci. Une offre de prix pour son remplacement s'élève à 1 319€ HT (coq et montage installation).

Le Conseil municipal valide la signature de Monsieur le Maire. Cette facture sera réglée en investissement au compte 2313 programme 73.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du centre de Gestion de la Sarthe nous faisant part de la mise en concurrence d'une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal. Notre contrat, concernant la couverture du personnel venant d'être validé pour l'année 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré ne souhaite pas donné suite à cette consultation.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15  
Approbation de la séance du 10 mars 2014; le Maire Michel ODEAU